

L'Europe salue les premiers pas de Michel, et le prie fortement d'aller plus loin

Le plan budgétaire de la Belgique présente un risque de non-conformité, avertit l'Europe. Qui fixe rendez-vous en mars 2015.

BENOÎT MATHIEU

La rumeur était insistante. Et avait raison: le bulletin remis à la Belgique par l'Europe ne brille pas de mille feux. Ils s'y sont mis à trois, ce vendredi, pour lever le voile sur les résultats de l'évaluation des plans budgétaires des membres de la zone euro. A la barre, le vice-président de la Commission, Valdis Dombrovskis, chargé de veiller sur l'euro. Plus discrète, Marianne Thyssen, la commissaire belge couvant l'Emploi et les Affaires sociales. Et sous le feu des projecteurs, le commissaire français Pierre Moscovici (Affaires économiques et financières).

► **Que dit ce «bulletin»?** Levons toute ambiguïté. Le budget 2015 déposé par la Belgique n'est pas recalé: il était acquis depuis la fin octobre qu'aucun pays ne se verrait reprocher, alors par la Commission Barroso, des «manquements particulièrement graves». Par contre, à l'instar de six autres Etats (lire ci-dessous), la Commission Juncker estime que le plat pays présente un «risque de non-conformité» avec le pacte de stabilité et de croissance, garant de l'orthodoxie budgétaire européenne. Et demande de prendre les mesures nécessaires pour revenir sur le sentier balisé de la conformité. Bonus: l'exécutif européen fixe rendez-vous en mars 2015 à la Belgique, à la France et l'Italie. Les trois «cas» seront réexaminés en profondeur, sanctions potentielles à la clef.

► **Pourquoi la Belgique est-elle à risque?** C'est l'interprétation un brin rageuse qui prévalait en Belgique politique cette semaine. Si notre pays est mis dans le même sac que la France, «cancre» autrement patenté, c'est à cause de Pierre Moscovici, qui n'entendait pas que la France soit la seule à être pointée du doigt. Allons!, a balayé le Français. «La Belgique n'est pas un dommage collatéral. Elle a besoin de consolider ses réformes. Si des efforts largement convergents avec les exigences européennes ont déjà été entrepris, il reste toutefois quelques incertitudes.»

Un seul mot: dette. La sacrosainte dette belge. Qui pesait 104,5% du PIB en 2013 et menace de filer jusqu'à 107,8% en 2016. Alors que le plafond théorique à ne pas dépasser est de 60%. Bon, d'accord, le problème n'est pas neuf – et n'a pas tou-

jours semblé si saillant. Le hic, c'est qu'avec une croissance et une inflation molles du genou, cela devient plus complexe de faire chuter ce satané ratio d'endettement. A l'heure actuelle, les modèles de la Commission estiment que la Belgique devrait fournir en efforts structurels

supplémentaires l'équivalent de 0,4% du PIB, soit 1,6 milliard. Et ce, uniquement pour renverser la tendance, pour que la boule de neige qui grossit devienne plutôt celle qui se met à fondre. L'Europe ne demande toutefois pas (encore) de fournir cet effort additionnel. Elle reprendra une autre «photo», définitive celle-là, en mars 2015.

Autres soucis: la croissance et le déficit. En 2014, le «trou» a été revu à la hausse, à 3%, très exactement le seuil fatidique à ne pas dépasser. Et les projections de la Commission pour les crûs 2015 et 2016 sont moins riantes que celles avancées par notre pays. Côté croissance, le scénario macroéconomique qui sous-tend les intentions budgétaires belges est plus favorable que celui de l'Europe.

Efforts fournis, enfin. Le gouvernement affiche son ambition: réduire, en 2015, son déficit structurel de 0,7% du PIB. Sauf que la Commission, pour l'heure, ne reconnaît que 0,4%. Encore l'inflation qui joue des tours. Et puis, les experts européens n'entendent pas acheter de chat dans un sac et n'ont pas pris en compte toutes les mesures de l'arsenal déployé par Michel I. Un exemple: la taxation des intercommu-

nales, censée rapporter 200 millions d'euros dans les caisses du Fédéral.

Très bien. Mais cela aura un impact défavorable sur le portefeuille des entités locales, communes en tête. Et vu d'Europe, la Belgique, ce n'est pas que le Fédéral, mais aussi les entités fédérées et locales.

► **Les «déceptions» de la Commission.** Deux remarques européennes ne manqueront pas de créer le débat, de Ostende à Arlon. Oui, la Belgique a prévu d'augmenter le forfait des frais déductibles. Une réduction de la fiscalité sur le travail que l'Europe juge «globalement très limitée». La demande ne date pas d'hier, notez bien. En juillet, le Conseil européen recommandait à la Belgique «d'améliorer l'équilibre et l'équité du système fiscal» et de préparer une réforme fiscale allégeant la fiscalité du travail en la déplaçant vers d'autres «assiettes». Bref, ce fameux *tax shift*

qui agite la classe politique.

Autre dossier sensible: ce même Conseil européen avait suggéré à la Belgique de revoir l'ensemble de son système de fixation des salaires. Eh bien, l'Europe attend toujours.

► **Les «bons points» belges.** Alors,

busé, Michel I? Ce serait aller bien vite en besogne. Déjà, parce que le gouvernement «paie», c'est essentiellement le poids du passé. Sur-tout, parce que la Commission a adressé une série de «bons points» à la Belgique. A l'approche du verdict européen, les gouvernements belge, français et italien se sont fendus d'une missive, défendant leur position budgétaire et le sérieux de leurs réformes. «Je souligne la qualité de la réponse du gouvernement belge, confesse Pierre Moscovici. Qui a travaillé vite et bien.» Ce ne sont pas les seules fleurs adressées à l'équipe de Charles Michel. L'Europe apprécie l'effort en matière de retraite, ainsi que le saut d'index, destiné à réduire le handicap salarial. Globalement, l'impression est celle-ci: la Belgique ne pas coiffée du bonnet d'âne. Et si elle figure parmi la catégorie des pays à risque, eh bien, à peu de choses près, son budget aurait pu être qualifié de «globalement conforme». Merci, la dette.

► **Pourquoi mars 2015?** C'est la nuance: les trois pays en «seconde session» ne sont pas moins bons élèves que les quatre autres à risque. Simplement, leur dossier sera réexa-

miné en mars. «Nous voulons baser notre décision sur des données réelles et pas des prévisions», avance Pierre Moscovici. Le temps aussi que ces pays concrétisent, en les votant, leurs promesses budgétaires et poursuivent la mise en place de leurs réformes. Pour la Belgique, ce seront la croissance et l'inflation du printemps 2015 qui détermineront si la nouvelle photo sera meilleure que la précédente. Ainsi que l'ampleur des efforts supplémentaires à éventuellement fournir.

► **Que risque notre pays?** «La Commission n'hésitera pas à prendre ses responsabilités», gronde le commissaire français. Tandis que plus d'un dans l'assemblée se dit qu'il brandit là le bâton devant la France, en précisant qu'il n'hésitera pas à en faire usage. Concrètement, si la Belgique donne toujours des sueurs froides budgétaires à l'Europe, cette dernière pourra réactiver une «procédure de

déficit excessif» – et ce à cause de l'ampleur de sa dette, et non de son déficit, comme le nom ne l'indique pas forcément. Une «punition» à laquelle la Belgique a déjà survécu. Reste à savoir si des amendes pourraient tomber en sus.

1,6 milliard €

L'Europe estime actuellement à 0,4% du PIB les efforts structurels supplémentaires à mener afin de faire basculer vers le bas la course de la dette belge.

RÉACTIONS

«Il faut laisser le temps au gouvernement de faire ses preuves, souligne le **ministre du Budget, Hervé Jamar**

(MR). *La Commission a conscience des efforts belges mais, après 6 semaines, il est difficile de tirer un bilan.* L'un des éléments pointés par la Commission européenne est

l'endettement public de la Belgique. «Cet endettement est sans doute un héritage du passé, mais c'est surtout le résultat de 26 ans de gestion d'un parti que je ne citerai pas.»

Pour le **vice-Premier Open Vid Alexander De Croo**, il est important d'exécuter le plus rapidement possible les réformes prévues par l'accord de gouvernement. «C'est la

seule manière d'obtenir la confiance des instances internationales, de renforcer notre économie et de créer des emplois.»

«La Commission a renvoyé la Belgique en deuxième session, en mars», observe la **tête de file du sp.a à la Chambre, Karin Temmerman**. Et de souligner la demande européenne d'un *tax shift*, à laquelle le gouvernement reste «sourd».